

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **4**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize mai deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, Mme OCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *suppléé par Mme DONNEAUD Chantal*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/85

OBJET : SUBVENTION ACCORDEE AU SYNDICAT MIXTE INTERCANTONAL DE L'ABATTOIR GUIL DURANCE (SMIAGD).

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil Durance (SMIAGD) a pour activité principale l'entretien du bâtiment et des équipements nécessaires à l'activité d'abattage ;

CONSIDERANT que des éleveurs de la vallée utilisent cette unité d'abattage ;

CONSIDERANT le courrier adressé par ledit Syndicat, demandant un positionnement de la collectivité pour 2022 concernant le renouvellement de la subvention versée les années précédentes à hauteur de 8 000 € ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 mai 2022 pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 8 000 € sous réserve de la réception des documents financiers demandés ;

Sur proposition de Monsieur Jean Michel TRON, Vice-Président,
Après délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention de **8 000 €** au Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil Durance (SMIAGD).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657358 du Budget Principal 2022.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

